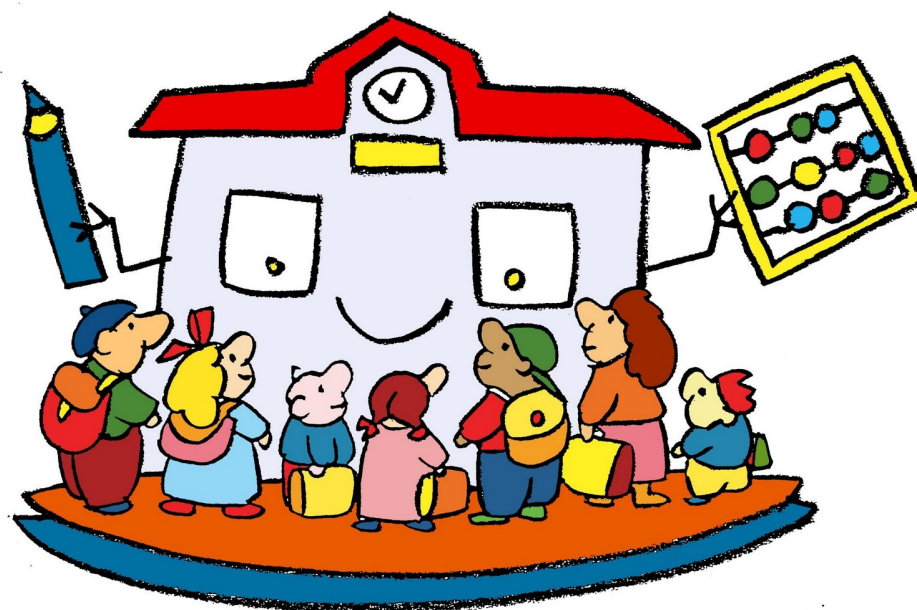




BULLETIN D'INFORMATIONS

*du cercle scolaire
de la Commune de
Sâles*

2015-2016



SPECTACLE DE FIN D'ANNEE – L'HISTOIRE BLEUE



TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction	2
Calendrier scolaire	3
Corps enseignant – écoles	4
RE, commission et inspectorat scolaire	5
Répartition des classes	6
Grille horaire – alternance	7
Transports scolaires	8
Education physique	9
Cours de natation	10
Ski – santé – assurance – traitements dentaires	11
Absences – excuses	12
Portables – service de garde à domicile	13
Sécurité	14
Règlement	15
Services scolaires auxiliaires de la Gruyère	16-17-18
La Courte Echelle	19
Bibliothèque Matulu	20



INTRODUCTION

Chers parents,

Comme chaque année, nous nous faisons un plaisir de vous transmettre notre bulletin d'informations.

Vous trouverez ainsi presque tous les détails et renseignements utiles pour que l'année scolaire de vos enfants se déroule sereinement.

Nous vous souhaitons à tous une bonne année scolaire 2015-2016 et restons bien volontiers à votre disposition pour des questions éventuelles.

La commission scolaire
La responsable d'établissement
et le corps enseignant

POUR RAPPEL :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
EE1, école enfantine 1	1H , 1ère année Harmos
EE2, école enfantine 2	2H , 2ème année Harmos
1P, 1ère primaire	3H , 3ème année Harmos
2P, 2ème primaire	4H , 4ème année Harmos
3P, 3ème primaire	5H , 5ème année Harmos
4P, 4ème primaire	6H , 6ème année Harmos
5P, 5ème primaire	7H , 7ème année Harmos
6P, 6ème primaire	8H , 8ème année Harmos

CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016

2015	Août					2015	Septembre					2015	Octobre				
Lu	3	10	17	24	31	Lu		7	14	21	28	Lu		5	12	19	26
Ma	4	11	18	25		Ma	1	8	15	22	29	Ma		6	13	20	27
Me	5	12	19	26		Me	2	9	16	23	30	Me		7	14	21	28
Je	6	13	20	27		Je	3	10	17	24		Je	1	8	15	22	29
Ve	7	14	21	28		Ve	4	11	18	25		Ve	2	9	16	23	30

2015	Novembre					2015	Décembre					2016	Janvier				
Lu	2	9	16	23	30	Lu		7	14	21	28	Lu		4	11	18	25
Ma	3	10	17	24		Ma	1	8	15	22	29	Ma		5	12	19	26
Me	4	11	18	25		Me	2	9	16	23	30	Me		6	13	20	27
Je	5	12	19	26		Je	3	10	17	24	31	Je		7	14	21	28
Ve	6	13	20	27		Ve	4	11	18	25		Ve	1	8	15	22	29

2016	Février					2016	Mars					2016	Avril				
Lu	1	8	15	22	29	Lu		7	14	21	28	Lu		4	11	18	25
Ma	2	9	16	23		Ma	1	8	15	22	29	Ma		5	12	19	26
Me	3	10	17	24		Me	2	9	16	23	30	Me		6	13	20	27
Je	4	11	18	25		Je	3	10	17	24	31	Je		7	14	21	28
Ve	5	12	19	26		Ve	4	11	18	25		Ve	1	8	15	22	29

2016	Mai					2016	Juin					2016	Juillet				
Lu	2	9	16	23	30	Lu		6	13	20	27	Lu		4	11	18	25
Ma	3	10	17	24	31	Ma		7	14	21	28	Ma		5	12	19	26
Me	4	11	18	25		Me	1	8	15	22	29	Me		6	13	20	27
Je	5	12	19	26		Je	2	9	16	23	30	Je		7	14	21	28
Ve	6	13	20	27		Ve	3	10	17	24		Ve	1	8	15	22	29

**Les élèves de 1H débuteront l'année scolaire le jeudi
27 août 2015 à 13 h 45.**

**Tous les autres élèves débuteront l'année scolaire le jeudi
27 août 2015 à 8 h 15.**

Il n'y a pas d'alternance durant cette semaine.

CORPS ENSEIGNANT – ECOLES

Responsable d'établissement (RE)

Monney Maria-Elena	Place de l'Eglise 1	1625 Sâles	026 917 80 50
--------------------	---------------------	------------	---------------

Enseignants

Alleman François	Rue de Montsalvens 27	1636 Broc	026 921 91 38
Castella Valérie	Rte des Crêts 18	1669 Albeuve	026 917 01 07
Dumas Jean-Claude	Impasse de Geneivro 15	1687 Vuisternens-dt-Romont	079 583 61 00
Gaillard Caroline	Impasse de la Source 4	1753 Matran	079 359 64 80
Gianini Michèle	Chemin de Montcalia 2	1630 Bulle	079 637 62 31
Lehot Catherine	Chemin d'Ogoz 17	1630 Bulle	026 912 38 55
Meyer Isabelle	Les Mosses 34	1625 Sâles	026 912 88 15
Monney Maria-Elena	Ch. de Prâ Dêrê 66	1663 Epagny	021 646 80 62
Ropraz Saudan Virginie	Malamoillie 5	1643 Gumefens	079 380 07 47
Ruffieux Janine	Rue des Sources 8	1635 La Tour-de-Trême	026 913 96 09
Saudan Baptiste	Malamoillie 5	1643 Gumefens	079 476 75 78
Schwindenhammer Claire	Rue de Lausanne 44	1700 Fribourg	079 376 21 65
Tomasini Mireille	Rue des Chenevières 9	1636 Broc	079 208 79 24

Enseignantes ACT-ACM

Ansermot Andrey Marie-Louise	Rte de la Forge 8	1625 Maules	026 917 81 64
Vallélian Armelle	Rte du Rontet 7	1625 Sâles	026 917 01 44

Enseignant MCDI

Rime Simon	Route de la Chapelle 49	1687 La Magne	079 724 83 63
------------	-------------------------	---------------	---------------

Enseignantes Religion

Chollet Andrea	1627 Vaulruz	026 917 09 90
Leresche Christelle	1625 Maules	026 912 15 69
Oberson Myriam	1626 Rueyres-Treyfayes	026 917 82 14
Marchon Véronique	1625 Sâles	026 652 16 05
Stauffer Ivete (protestant)	1637 Charmey	079 258 50 94 ivete.stauffer@bluewin.ch

Bâtiments scolaires

Complexe scolaire de Sâles – nouveau bâtiment	Classes 5H – 6H – 8H	026 917 83 10
Ecole de Sâles – ancien bâtiment	Classes 1H – 2H	079 729 41 91
Ecole de Rueyres-Treyfayes	Classe 7H	079 356 69 22
Ecole de Maules	Classe 4H	079 354 10 04
Ecole de Romanens	Classe 3H	079 354 06 65
Halle de gymnastique Sâles		026 917 86 43

Site internet des écoles

<http://sales.educanet2.ch>

RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT (RE)

Suite à l'introduction de la nouvelle loi scolaire au 1er août 2015, le fonctionnement des écoles va quelque peu changer : la commission scolaire va changer de fonction et assurera un rôle de transition envers la nouvelle RE.

Selon l'Art. 51 de la loi scolaire, le responsable d'établissement (RE)

- est responsable de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion administrative et pédagogique de son établissement, de la conduite du personnel, de la qualité de l'enseignement et de l'éducation ainsi que de la collaboration avec les partenaires de l'école auprès desquels il représente l'établissement.

- dirige son établissement conformément aux principes énoncés dans la loi scolaire et au descriptif de fonction approuvé par le Conseil d'Etat. (cf site de la DICS).

- porte une attention particulière à la qualité du climat régnant au sein de l'établissement et au bien-être des personnes qui y travaillent. Le cas échéant, il aplanit les difficultés qui peuvent surgir.

- collabore étroitement avec les communes dans les tâches de celles-ci.

Selon l'Art. 86, tout objet de réclamation et de recours sera adressé par écrit au RE.

Pour un entretien, merci de prendre rendez-vous.

Madame Maria-Elena Monney

Responsable d'établissement

Ancien bâtiment, aux combles, à Sâles.

Jeudi et vendredi : 8H00-12H00 / 13H00-17H00

No de téléphone direct : 026 / 917 80 50

COMMISSION SCOLAIRE

Président : Pierre-Alain Descloux, Maules

Vice-président : Stéphane Baechler, Romanens

Déléguée du Conseil communal : Myriam Oberson, Rueyres-Treyfayes

Membre : Colette Gendre, Maules

Secrétaire : Catherine Gremaud, Sâles

Déléguée des maîtres : Janine Ruffieux, La Tour-de-Trême

INSPECTORAT SCOLAIRE

Ecoles enfantines et primaires	Carole Angeloz Raboud	Fribourg	026 305 73 80
Service auxiliaires scolaires		Bulle	026 919 68 11
Service dentaire scolaire, collège du sud		Bulle	026 305 98 60

REPARTITION DES CLASSES 2015-2016

Classe	Localité	Effectif	Nom des enseignants
1H-2H	Sâles	20	Mireille Tomasini Maria-Elena Monney
1H-2H	Sâles	21	Michèle Gianini Catherine Lechot
3H	Romanens	21	Françoise Allemann Janine Ruffieux
4H	Maules	18	Virginie Ropraz Saudan Isabelle Meyer
5H	Sâles	18	Baptiste Saudan
6H	Sâles	16	Jean-Claude Dumas
7H	Rueyres-Treyfayes	18	Caroline Gaillard
8H	Sâles	24	Valérie Castella Claire Schwindenhammer
Total général		156	



GRILLEHoraire

Lundi	08 h 15 – 11 h 50	13 h 45 – 15 h 25
Mardi	08 h 15 – 11 h 50	13 h 45 – 15 h 25
Mercredi	08 h 15 – 11 h 50	congé
Jeudi	08 h 15 – 11 h 50	13 h 45 – 15 h 25
Vendredi	08 h 15 – 11 h 50	13 h 45 – 15 h 25

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1H – 2H - EP	2H - EP	1H - EP	2H - EP	1H – 2H - EP
Après-midi	2H - EP	2H - EP		1H - EP	2H - EP

1H = 1^{ère} enfantine

2H = 2^{ème} enfantine

EP = 3H à 8H

Alternance 3H et 4H

Le mercredi ou le jeudi matin. Cette information vous sera transmise directement par les enseignantes.

Avec les nouveaux horaires les 3H et 4H ont trop d'heures d'alternance, c'est pourquoi celle-ci sera supprimée les jours suivants :

Ecole le mercredi matin et le jeudi	Ecole le mercredi matin
14 et 15 octobre 2015	04 mai 2016 (Ascension)
16 et 17 décembre 2015	25 mai 2016 (Fête-Dieu)
03 et 04 février 2016	
23 et 24 mars 2016	
6 et 7 juillet 2016	

TRANSPORTS SCOLAIRES

Il est indispensable que les élèves soient à l'heure pour le départ des bus. Si un enfant rate le bus, l'enseignant avisera les parents qui se chargeront d'effectuer le trajet. Si les parents ne sont pas atteignables :

- le matin ainsi qu'en début d'après-midi, l'enfant ira dans une autre classe ;
- à 11 h 50 ainsi qu'à 15 h 25, l'enseignant conduira lui-même l'enfant jusqu'à l'arrêt du bus.

La commune refacturera les frais aux parents.

Parcours des bus

ATTENTION Les enfants qui prennent exceptionnellement le bus, peuvent en profiter pour autant qu'il y ait encore des places disponibles.

Bus no 1 (42 places) + mini-bus Maules-Sâles				
Croisées	07 :46	-	13 :16	-
Sionge	07 :48	-	13 :18	-
Maules	07 :55	12 :00	13 :25	15 :35
Sâles	08 :00	12 :05	13 :30	15 :40
La Grotte	08 :03	12 :08	13 :33	15 :43
Romanens	08 :06	12 :11	13 :36	15 :46
Rueyres	08 :10	12 :15	13 :40	15 :50

Bus no 2 (42 places) + mini-bus Sâles-Maules				
Rueyres	07 :50	11 :55	13 :20	15 :30
Romanens	07 :54	11 :59	13 :24	15 :34
La Grotte	07 :57	12 :02	13 :27	15 :37
Sâles	08 :00	12 :05	13 :30	15 :40
Maules	08 :05	12 :10	13 :35	15 :45
Croisées	-	12 :15	-	15 :50
Sionge	-	12 :17	-	15 :52

Les enfants ne changent pas de bus à Sâles. Chaque enfant prend le bus à l'arrêt de son village et descend uniquement quand il arrive devant son école.

En cas de question, vous pouvez appeler la commune de Sâles au 026 917 83 50.

Les transports sont organisés par
les Transports publics fribourgeois



EDUCATION PHYSIQUE

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
8h15 - 9h25	1H-2H Maria-Elena	5H Baptiste	1H Rythmique Michèle	6H Jean-Claude	1H-2H Catherine
9h25 - 10h35	9h15-10h30 8H Valérie				9h40-10h30 3H Janine
10h35 - 11h45	6H Jean-Claude	7H Caroline	1H Rythmique Mireille – Maria-Elena	5H Baptiste	4H Virginie
Après-midi	13h45 - 15h25 3H Françoise	13h45-15h25 4H Isabelle		13h45-15h25 7H Caroline	14h10-15h25 8H Valérie

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves prendront une tenue de gymnastique (T-shirt, cuissettes ou training...), ainsi que des ballerines ou des chaussures de sport ne laissant pas de traces sur le sol (les semelles noires sont interdites).

Ils auront également leurs affaires pour leur permettre de prendre une douche qui est obligatoire.

Les enfants peuvent s'adresser aux enseignants pour récupérer les vêtements oubliés. Ces derniers sont stockés dans le local des maîtres de la halle de gymnastique. Pour les objets de valeur, vous pouvez vous adresser à :

M. Jean-François Savary, concierge au 026 917 82 16.

COURS DE NATATION A LA PISCINE DE CHARMEY

3H	09h45-10h45	Janvier	04 – 11 – 18 – 25
	09h45-10h45	Février	01 – 22
	09h45-10h45	Mai	02 – 23 – 30
	09h45-10h45	Juin	06 – 13 – 20
4H	10h00-11h00	Octobre	05 – 12
	10h00-11h00	Novembre	02 – 09 – 16 – 23
	10h00-11h00	Mars	07 – 14 – 21
	10h00-11h00	Avril	11 – 18 – 25
5H	11h45-14h00	Mars	07 – 14 – 21
6H	11h45-14h00	Avril	11 – 18 – 25
7H	11h45-14h00	Novembre	09 – 16 – 23
8H	11h30-13h45	Janvier	25
		Février	01 – 22

Les enfants de 5H, 6H, 7H et 8H devront prendre un pique-nique pour le repas de midi. Les enfants seront de retour à Sâles à 14H45 et resteront en classe jusqu'à 15h25.

Les enfants qui ne peuvent pas aller dans l'eau doivent obligatoirement se rendre à la piscine avec leur classe et attendront sur place.

Les enfants ayant des verrues, mycoses ou autres devront traiter au plus vite et porter obligatoirement une chaussette en latex.

Pour les cours de natation, tous les enfants devront porter un bonnet.

Le port de lunettes de natation est interdit, sauf avis médical.

Nous conseillons pour les filles un costume de bain d'une pièce et pour les garçons un slip ou boxer (short plus long que mi-cuisse interdit !)

Après la piscine, la douche est obligatoire avec le produit de douche.

Merci de laisser les bijoux à la maison.

Maître-nageur : Mme Chantal Gomez, Charmey 026 927 18 20

SKI

2H	3 demi-journées de ski (à définir)
3H - 4H	Camp de Ski à la Lenk du 17 au 19 février 2016
5H à 8H	Camp de Ski à La Lenk du 15 au 19 février 2016



SANTE

Visite médicale	2H et 7H
Contrôle de la vue	5H
Cabine dentaire	1H à 8H
Prévention abus sexuels	2H et 6H
Cours de prévention de la brigade des Mineurs (respect des règles de vie)	7H

ASSURANCE SCOLAIRE

Nous vous informons que l'assurance scolaire contre les accidents est supprimée depuis le 1^{er} septembre 2006. Nous vous laissons le soin d'assurer vous-même vos enfants.

TRAITEMENTS DENTAIRES OU ORTHODONTIQUES SCOLAIRES

Pour obtenir la subvention communale dentaire veuillez déposer dans les six mois auprès de l'administration communale :

- une copie de la couverture d'assurance maladie
- une copie du décompte de prestations de l'assurance maladie.

ABSENCES – EXCUSES

Maladies ou absences

En cas de maladie ou de retard, avertir impérativement l'école ou le maître concerné **avant le début de la classe**. Nous vous prions de ne pas laisser de message sur le téléphone, mais de contacter directement l'enseignant ou son collègue.

Pour les rendez-vous de courte durée chez le médecin, le dentiste, une demande écrite doit être adressée à l'enseignant deux semaines à l'avance. Dans la mesure du possible, il est judicieux de prévoir les rendez-vous en dehors des heures de classe.

Demande de congé

De 1 à 3 jours

La RE peut accorder un congé allant jusqu'à 3 jours pour des circonstances exceptionnelles (événements familiaux d'une grande importance, deuils, fêtes religieuses...) et **uniquement sur demande écrite auprès de la RE** au moyen du formulaire se trouvant sur le site de la commune <http://www.sales.ch/pages/ecoles.htm> ou au moyen du même formulaire remis en début d'année par l'enseignant(e) de votre enfant. Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié.

Nous attirons votre attention sur le fait que selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est punissable et sera dénoncée à la Préfecture.

Plus de 3 jours

Une lettre avec indication précise du motif doit être adressée à l'inspectrice scolaire par l'intermédiaire de la RE, au minimum un mois à l'avance.

Remarque :

Le calendrier scolaire est connu suffisamment tôt pour vous permettre d'organiser au mieux vos vacances ou vos week-ends prolongés en dehors du temps de classe. Selon les directives de la DICS, ces demandes de prolongation de vacances seront systématiquement refusées.

JEUX ELECTRONIQUES ET PORTABLES

Les natels, Ipod, jeux électroniques ou autres sont interdits dans les classes ainsi que dans l'enceinte de l'école. En cas d'infraction, l'objet sera confisqué et il ne pourra être récupéré que par les représentants légaux. En cas de perte, de vol ou de dégâts, l'école décline toutes responsabilités.

En cas d'urgence, les téléphones de toutes les écoles sont à disposition des enfants pour appeler ou recevoir des communications.



SERVICE DE GARDE A DOMICILE

Nous vous rendons attentifs qu'il existe un service de garde d'enfants à domicile de la Croix-Rouge qui s'appelle « Chaperon Rouge ».

Voici les coordonnées :

Tél. : 026/347 39 49

E-mail : chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch

SECURITE

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur les routes, la commission scolaire et les enseignants conseillent comme la police cantonale d'attendre la 6H, après l'instruction donnée par leurs agents, pour se rendre à l'école à vélo. Ces jeunes enfants sont particulièrement exposés sur nos routes.



LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE !

Conseils de sécurité pour se rendre à l'école à vélo :

- Veillez à ce que le vélo de votre enfant soit équipé conformément à la loi.
- Assurez-vous que le casque soit porté correctement et portez vous-même un casque lorsque vous accompagnez votre enfant.
- Les trottoirs sont réservés aux piétons, on ne peut les emprunter qu'en poussant son vélo.

Conseils de sécurité pour se rendre à l'école à pied :

- Apprenez à votre enfant à s'arrêter, regarder et écouter avant de traverser la chaussée.
- Effectuez le parcours plusieurs fois ensemble. Ne choisissez pas le trajet le plus court, mais le plus sûr.

Il est par ailleurs interdit de se rendre à l'école avec des rollers, trottinette ou skate-board.

Attention

Nous remercions les enfants de ne pas arriver trop tôt dans la cour d'école avant le début des classes ou le départ des bus. Nous rendons également les parents attentifs au fait que les enfants sont sous la surveillance des enseignants uniquement 10 minutes avant le début des classes et 10 minutes après la fin des classes.

REGLEMENT

Bus

- A l'école de Sâles, j'attends le bus devant la première école, derrière les pavés.
- J'attends que le bus soit arrêté et que mes camarades soient descendus avant de monter.
- En entrant dans le bus, je vais m'asseoir au fond et je mets ma ceinture de sécurité.
- Je m'assieds toujours derrière dans le bus, exceptionnellement je peux aller devant à côté du chauffeur si le bus est complet et si je fais partie des grands.
- Durant le trajet je ne me détache pas, je reste assis et parle sans crier.
- Je dois obligatoirement attacher ma ceinture de sécurité.
- J'attends l'arrêt complet du bus avant de détacher ma ceinture et de me lever pour sortir du bus.

RESPECT

- Je surveille mes paroles.
- Je dis « **Bonjour** ». Je dis « **Merci** ».
- Je respecte mes camarades.

COUR

- Je respecte les limites de la cour.
- J'obéis à la personne responsable.
- Je reste fair-play.

BATIMENT

- Je suis à l'extérieur du bâtiment, avant la classe et pendant la récréation.
- Je rentre avant, seulement si mon nom est sur la porte.

SERVICES SCOLAIRES **AUXILIAIRES DE LA** **GRUYERE**



Généralités

- But et base légale

Les services auxiliaires scolaires ont pour but « d'aider les élèves par des examens, des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie scolaire et par des examens et des traitements en matière de logopédie et de psychomotricité » (art. 106 de la loi scolaire).

- Personnes concernées

Les élèves de 1H à 8H (école enfantine et primaire) et du cycle d'orientation.

- Accès

En général, les élèves sont signalés par les enseignants avec l'accord des parents.

- Gratuité

Le recours au service de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité est gratuit s'il est approuvé par l'inspecteur scolaire ou le directeur de l'école.

- Confidentialité

Les professionnels de ces services sont soumis au secret de fonction.

Fonctionnement

- Ces trois approches différentes (psychologie, logopédie, psychomotricité) visent le même objectif : le mieux-être de l'élève en difficulté. La compréhension et la collaboration de l'enfant et de toutes les personnes concernées augmentent considérablement l'efficacité de telles mesures.

- Afin de maintenir et favoriser l'unité de la personne de l'enfant, les services auxiliaires scolaires de la Gruyère veillent, avec les parents, les enseignants et les autorités scolaires, à attribuer, en terme d'aide, juste ce qu'il faut et pour la durée nécessaire. Ainsi, en prenant garde de ne pas multiplier les types de mesures d'aide et le nombre des intervenants pour un même élève, on évite également une trop grande dispersion d'énergie préjudiciable au but recherché.

Psychologie

- *Problèmes traités*

Troubles d'apprentissage, de comportement et d'adaptation.

- *Rôle du service*

Comprendre les problèmes et leur dynamique avec des moyens spécifiques : analyse de la demande, anamnèse (histoire de la personne dans son contexte de vie), tests. Partager sa compréhension du problème avec les enseignants, les parents et les intervenants. Susciter des changements significatifs en mobilisant les ressources disponibles. Faire de la prévention.

- *Modes d'intervention*

Le psychologue contribue aux changements en répondant aux demandes de conseils des parents, enseignants, enfants et adolescents, en effectuant des soutiens psychologiques individuels s'assurant d'une compréhension commune des problèmes à tous les stades de l'évolution de la situation (si plusieurs personnes sont impliquées), en donnant un sens à la problématique et en collaboration avec les autres intervenants.

Logopédie

- *Problèmes traités*

Troubles du langage oral, écrit et de la voix.

- *Rôle du service*

Aider l'enfant à trouver ou retrouver ses ressources propres pour communiquer. Elle essaie de susciter ce désir de communiquer véritablement et efficacement, de faire accepter le langage oral et écrit propre à la société dans laquelle nous vivons.

- *Modes d'intervention*

Prévention et guidance (conseils). Evaluation du trouble, de ses conséquences sur la personnalité. Prise en charge thérapeutique, de forme et de durée variables (séances individuelles ou en groupe, entretiens), collaboration avec d'autres professionnels.

Psychomotricité

- *Troubles traités*

Toutes les difficultés qui s'expriment à travers le corps : équilibre, coordination, tonus, orientation dans l'espace et le temps, schéma corporel, latéralité, agitation, inhibition.

- *Rôle du service*

Permettre à l'enfant d'accéder à une expérience sensible et approfondie du corps et du mouvement, amenant ainsi une reprise de la vie imaginaire nécessaire au processus évolutif. La psychomotricité offre un cadre de jeu et d'expérience où le corps, l'espace et le temps sont au centre de la relation.

- *Modes d'intervention*

Poser un diagnostic psychomoteur. Proposer et réaliser un traitement (individuel, de groupe, parent/enfant). Collaborer avec d'autres professionnels.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez prendre contact avec l'enseignant de votre enfant.

Reprise le jeudi 27 août 2015

Notre service d'accueil est ouvert aux enfants fréquentant les cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz. Il propose des prises en charge ponctuelles, régulières ou irrégulières (en fonction des horaires de travail des parents) pendant la pause de midi et l'après-midi jusqu'à 18h00. L'ouverture de l'accueil le matin avant l'école ainsi que pendant les plages hebdomadaires de congé des 1H-2H et pendant les vacances est envisageable si les demandes sont en nombres suffisants. Les dépannages occasionnels peuvent être demandés par téléphone au n° natel de l'association les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 15h30 à 18h00.

Site internet pour informations et documents	www.aes-sales.ch
N° de tél. pour informations complémentaires Mme Martine Seydoux	026 912 28 69
N° de natel direct de l'AES pour les dépannages	076 249 79 52

AES « La Courte Echelle » - CP 10 – 1625 Sâles

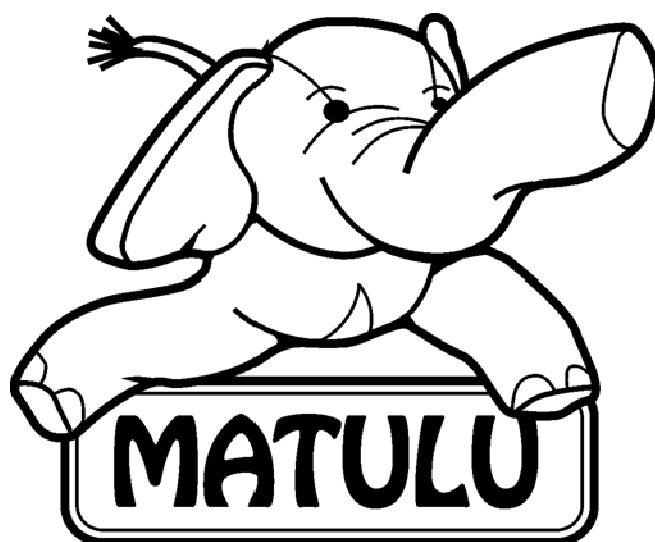


Les enfants sont accueillis dans les locaux du Foyer St-Joseph à Sâles et encadrés par du personnel qualifié.

Bibliothèque Matulu

Bâtiment des écoles de Sâles

Place de l'Eglise 1



Plus de 3000 livres à emprunter

Programme d'animations pour petits et grands

Horaires d'ouverture :

mardi	15h30 - 17h30
jeudi	15h30 - 17h30
samedi	10h00 - 11h30
vacances scolaires	samedi uniquement

L'HISTOIRE BLEUE



Un grand bravo à tous les enfants pour ce magnifique spectacle et
un tout grand merci à tous les enseignants pour le travail fourni.